



**LA DETTE SOUVERAINE,
LES ODD ET LES RÉPONSES
SYNDICALES AU
SÉNÉGAL**



Résumé du dossier d'information – décembre 2023¹

Le Sénégal est à la croisée des chemins avec une dette publique croissante – mais il peut forger un modèle pour de meilleures discussions sur les finances publiques et les investissements dans les ODD dans les processus de dialogue social.

¹ Cette note d'information est basée sur un document de référence plus long commandé par la CSI et complété par Prof Babacar Sene, Université Cheikh Anta Diop de Dakar

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION : UN RETOUR À L'ENDETTEMENT DES ANNÉES 1980 ET 1990?	4
LES PROGRÈS RÉCENTS VERS LES ODD, NOTAMMENT L'EMPLOI DÉCENT, LES INÉGALITÉS, LE GENRE ET LE CLIMAT, SONT MENACÉS	5
CANAUX DE PARTICIPATION DES SYNDICATS À LA POLITIQUE RELATIVE À LA DETTE SOVERAINE ET AUX ODD	6
CADRE INSTITUTIONNEL EXISTANT DE GESTION DE LA DETTE PUBLIQUE	6
MESURES DE TRANSPARENCE EN MATIÈRE DE FINANCE PUBLIQUE	6
PARTICIPATION AUX PROCESSUS ET AU SUIVI LIÉS AUX ODD	7
PLAIDOYER INTERNATIONAL SUR LA DETTE	8
FEUILLE DE ROUTE POUR UN ENGAGEMENT SYNDICAL PLUS EFFICACE	9
RENFORCEMENT DU CADRE DE DIALOGUE ET DE CONCERTATION	9
PRINCIPALES QUESTIONS POLITIQUES NÉCESSAIRES POUR UN ENGAGEMENT SYNDICAL PLUS EFFICACE	10
CONCLUSION	11

INTRODUCTION : UN RETOUR À L'ENDETTEMENT DES ANNÉES 1980 ET 1990?

Le Sénégal, dans son histoire économique, a été confronté à des problèmes d'endettement dans les années 80 et 90. Ces derniers ont eu des effets négatifs aussi bien sur la croissance économique, sur les investissements privés que sur le niveau de vie des travailleurs. Depuis le début de la décennie 2000, on assiste à un processus de réendettement au Sénégal ponctué par une forte progression du taux d'endettement issue des mesures budgétaires prises par les pouvoirs publics en vue d'atténuer les effets négatifs de la COVID-19 et des tensions géopolitiques sur les acteurs économiques, y compris les travailleurs et la population la plus démunie.

A l'heure actuelle, le taux d'endettement du Sénégal serait proche de la cible communautaire de l'UEMOA et de la CEDEAO (70%) et supérieure à la norme communautaire en prenant en compte le passif des collectivités locales. Le contexte international actuel, marqué par la persistance des effets de la pandémie de COVID-19 et la guerre russo-ukrainienne et qui ont, comme corollaire, une forte intervention de l'Etat pour soutenir l'activité économique et, entraînent ainsi l'augmentation du déficit budgétaire. S'il se maintient,

ce déficit pourrait engendrer une hausse du ratio de la dette souveraine et un risque élevé d'endettement. En particulier, sur la période très récente, le ratio de la dette publique au Sénégal a subi une augmentation significative en passant de 57,1 % en 2019 à 68,2 % en 2022 soit une hausse de 11,1 points de pourcentage.

Dans ce cadre de vulnérabilité du poids de son endettement, le Sénégal devra gérer sa dette souveraine de manière proactive afin de minimiser ses coûts économiques et sociaux et de permettre aux dépenses publiques d'alimenter une reprise économique équitable. Cette gestion devra impliquer un dialogue social avec toutes les parties prenantes, notamment les syndicats des travailleurs pour une meilleure transparence. Les syndicats doivent s'engager pour que des solutions durables à la crise de la dette soient proposées. En effet, le surendettement nuit particulièrement aux travailleurs si les gouvernements cherchent à y remédier en mettant en œuvre des politiques d'austérité désastreuses et contre-productives. Dans de nombreux cas, celles-ci ont affecté le pouvoir de négociation collective des syndicats, limité les droits et libertés des travailleurs et réduit leurs salaires, mais aussi restreint la qualité et l'accès aux services publics et limité le financement de la protection sociale et de la sécurité sociale.

LES PROGRÈS RÉCENTS VERS LES ODD, NOTAMMENT L'EMPLOI DÉCENT, LES INÉGALITÉS, LE GENRE ET LE CLIMAT, SONT MENACÉS

Le Sénégal a accompli des progrès vers la réalisation des ODD, en particulier les ODD les plus étroitement liés aux travailleurs et aux syndicats, notamment l'ODD 8 (Travail décent et croissance économique) ainsi que les ODD 1 (Pas de pauvreté) et 10 (Inégalités réduites). Toutefois, certains indicateurs se sont dégradés en 2019 et 2021 en raison des effets négatifs de la pandémie de COVID-19 et des tensions géopolitiques liées à la guerre russo-ukrainienne.



ODD 1 : Pas de pauvreté.

L'ODD 1 appelle à éliminer la pauvreté sous toutes ses formes, y compris l'extrême pauvreté.

Évalué en 2011 à 42,8%, le taux de pauvreté (incidence) au Sénégal a diminué de 5 points de pourcentage, passant de 42,8% en 2011 à 37,8% en 2021. Comparé à la cible de 2015, il faudrait réduire le taux actuel (37,8%) de pauvreté de 16,4 points de pourcentage pour être en phase avec l'objectif (21,4%) escompté à l'horizon 2030. Concernant le taux d'extrême pauvreté (6,8%), le rythme de progression noté sur la période 2015-2021 laisse présager un écart à la cible nul ou relativement faible en 2030.



ODD 8 : Travail décent et croissance économique.

Une croissance économique soutenue, partagée et durable est une condition préalable à

la prospérité nationale. Dans cette perspective, l'économie sénégalaise a réalisé des performances économiques remarquables sur la période 2014-2019 avec un taux de croissance de 6,2%, en moyenne par an. En 2020, sous l'effet de la pandémie de Covid-19, la croissance a connu un ralentissement avec un taux de croissance de 1,3%.

Pour ce qui concerne la formalisation de l'économie sénégalaise, des progrès ont été accomplis vers la réalisation de l'ODD 8 aussi bien au niveau de l'activité qu'au niveau de l'informalité de l'emploi. Selon les estimations de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), le secteur informel représente 45,6% du PIB en 2020 contre 46,5% en 2015, soit une diminution de 0,9 point de pourcentage par rapport à la cible de l'année 2015. Aussi, la part de l'emploi informel non agricole dans l'emploi total est estimé à 92,6% en 2021 contre 95,4% en 2017. La crise sanitaire a révélé la nécessité de la formalisation de l'économie. En effet, il est apparu difficile, voire impossible, de soutenir les acteurs économiques intervenant dans le secteur informel, compte tenu des difficultés d'identification et de justification des pertes dues aux mesures de contingentement de la crise sanitaire (DGPPE, 2022).

Aussi, les dispositions prises par le Sénégal pour des réformes de la réglementation et de la rémunération du travail semblent porter leurs fruits. En 2015, le taux global de chômage de la population active âgée de 15 ans et plus était évalué à 15,7% contre 15,2% en 2019, soit une baisse de 0,5 point de pourcentage. Cependant, avec la crise sanitaire, le chômage s'est aggravé pour atteindre 23,6% en 2021.



ODD 10 : Inégalités réduites.

Dans le but d'accroître les revenus des 40% les plus pauvres de la population, le Sénégal a mis en œuvre plusieurs programmes tels que le PUDC, le PUMA, le PROMOVILLES, le PNBSF et la CMU, en vue de contribuer à la réduction des

inégalités à travers l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base. Des progrès remarquables vers la réalisation de l'ODD 10 sont notés en référence à l'indice de Gini qui est passé de 40,3% en 2011 à 35,1% en 2019, soit une baisse significative des inégalités de 5,2 points de pourcentage en 8 ans.

CANAUX DE PARTICIPATION DES SYNDICATS À LA POLITIQUE RELATIVE À LA DETTE SOUVERAINE ET AUX ODD

CADRE INSTITUTIONNEL EXISTANT DE GESTION DE LA DETTE PUBLIQUE

Pour la modernisation du cadre juridique de la gestion des finances publiques ainsi que la transparence dans la gestion de la dette publique, le gouvernement du Sénégal (par arrêté ministériel n°5889 en date du 3 juillet 2008) a mis en place un **Comité National de la Dette Publique (CNDP)**, qui constitue l'unité de gestion et de coordination des entités de gestion de la dette publique. La prise de ce décret s'inscrit dans le cadre de la réglementation communautaire de l'UEMOA qui recommande l'institutionnalisation de la gestion de la dette dans chaque pays. Ce comité est sous l'autorité du Ministre chargé des finances. Il est chargé d'élaborer, de coordonner et de suivre la mise en œuvre de la politique nationale d'endettement public et de gestion de la dette publique.

Toutefois, les syndicats ne sont pas impliqués dans ce cadre. La non

prise en compte des syndicats accroît les asymétries d'information et réduit leur marge de manœuvre en matière de négociation avec le gouvernement. Au vu des enjeux de la question de la gestion transparente de la dette et ses effets sur les travailleurs et la population pauvre, l'élargissement du cadre institutionnel actuel à d'autres parties prenantes tels que les travailleurs, les syndicats et la société civile semble être une urgence. L'effort d'une publication permanente des informations ne semble pas suffire pour prendre en compte les attentes de l'ensemble des parties prenantes.

MESURES DE TRANSPARENCE EN MATIÈRE DE FINANCE PUBLIQUE

Le Sénégal est le premier pays d'Afrique subsaharienne avec un cadre de gestion des finances publiques de tradition francophone à s'être porté volontaire pour une évaluation de la transparence (FTE). Cette évaluation est conduite selon les normes et pratiques définies par le Code de la transparence des finances publiques du FMI adopté en 2014.

Depuis plusieurs années, le Sénégal relève le défi de la transparence budgétaire.

- Le cadre juridique relatif aux finances publiques a été profondément modernisé avec la transposition des innovations issues des directives de l'Union économique et monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA) qui s'inspirent des meilleures pratiques internationales et qui comprennent notamment l'adoption d'un code de transparence dans la gestion des finances publiques.
- Au niveau des données, les directives UEMOA contribuent également à harmoniser les données statistiques au niveau de la sous-région, et à les rendre plus exhaustives. Depuis 2017, le Sénégal a officialisé son adhésion aux Normes spéciales de diffusion de données (NSDD), devenant ainsi le 4ème pays d'Afrique subsaharienne et le 1er de la zone UEMOA à adhérer à cette norme du FMI.
- Enfin, une documentation budgétaire importante est mise à la disposition du public via le site du MEFP ainsi que les sites des différentes administrations, comme l'atteste en particulier la bonne position du Sénégal dans le classement de l'indice sur le budget ouvert (OBI) (score de 51 en 2017, supérieur de 10 points au score moyen mondial, et troisième position en Afrique subsaharienne). Outre les différents projets de loi de finances ainsi que leurs annexes, sont également publiés les rapports économiques et financiers, les rapports trimestriels d'exécution budgétaire ou encore les points mensuels et notes trimestrielles de conjoncture. Tous ces éléments offrent une bonne base afin de permettre au Sénégal de poursuivre ses avancées en matière de transparence budgétaire.

L'Agence américaine pour le développement international (USAID) a lancé un projet SUNU-BUDGET. Ce programme a pour objectif de renforcer la transparence en matière de gestion des finances publiques de l'Etat du Sénégal. Il s'agit d'accroître les capacités de suivi et de contrôle institutionnel et citoyen du budget. Ce programme devrait également permettre au citoyen d'avoir accès à l'information budgétaire à travers la documentation et des séances de présentation. Le programme est structuré en deux composantes à savoir le renforcement des capacités des acteurs étatiques et non étatiques à travers des ateliers destinés aux parties prenantes (fonctionnaires et acteurs de la société civile). Dans le cadre de cette composante, la **Coalition Nationale pour le Suivi Budgétaire (CONASUB)** joue un rôle central. La seconde composante porte sur le suivi budgétaire citoyen et action de plaidoyer.

Les organisations de la société civile peuvent solliciter le Ministre des Finances et du Budget pour échanger sur les questions relatives aux orientations budgétaires et fiscales du gouvernement. Dans ce cadre, le Ministre peut apporter des éclairages par rapport au dispositif et document trimestriel d'exécution budgétaires. **Toutefois, les syndicats ne sont pas non plus impliqués dans ce programme.** Il est important pour avoir une cohésion sociale d'impliquer les syndicats dans ce cadre de dialogue entre les acteurs non étatiques et l'Etat du Sénégal. La non prise en compte des syndicats dans ce programme accroît les asymétries d'information et réduit leur marge de manœuvre en matière de négociation avec le gouvernement.

PARTICIPATION AUX PROCESSUS ET AU SUIVI LIÉS AUX ODD

En ce qui concerne la contribution des syndicats au dialogue et au suivi des politiques liées aux ODD et d'autre part la prise de

décision concernant la dette et les finances publiques, le Gouvernement du Sénégal a adopté un décret le 26 mai 2015 portant sur la création d'un **Cadre harmonisé de suivi-évaluation des politiques publiques (CASE)**. Ce cadre harmonisé est destiné à assurer le suivi et l'exécution des politiques publiques, des plans, projets et programmes, de leur évaluation. Il est également chargé de recueillir et de partager les résultats relatifs à l'évaluation des politiques publiques. Le Cadre organise une rencontre annuelle (revue annuelle conjointe-RAC) où participent le secteur privé, des partenaires sociaux, des partenaires techniques et financiers, des universitaires, des représentants de la société civile, des syndicats, des élus, le Conseil Economique Social et Environnemental (CESE) et d'autres acteurs. Toutefois à l'heure actuelle, les échanges portent essentiellement sur l'atteinte des ODD à travers les RNV. A ce niveau, les syndicats jouent un rôle de surveillance et de plaidoyer pour s'assurer que les engagements pris par le gouvernement envers les ODD sont respectés et que les actions mises en œuvre contribuent effectivement à leur réalisation. Un réseau syndical national du Sénégal sur les ODD (RSND) a été mis en place en décembre 2021. L'implication des syndicats dans le processus d'appropriation des ODD renforce la démocratie participative et contribue à l'élaboration de politiques et de programmes plus efficaces et inclusifs pour le bien-être de la population.

PLAIDOYER INTERNATIONAL SUR LA DETTE

En 2020, avec l'avènement de la crise sanitaire mondiale, de nombreuses voix se sont levées pour faire un plaidoyer en faveur d'une annulation de la dette africaine. C'est dans ce contexte de pandémie mondiale que **l'Initiative pour l'Annulation de la Dette Africaine (IADA)** a été lancée en juin 2020. L'IADA était composée d'acteurs nationaux et

internationaux de la vie politique économique et sociale (syndicats, les organisations de la société civile (OSC)). L'IADA était née de la volonté d'organisations et de personnalités sénégalaises de mener, avec toutes les femmes et tous les hommes soucieux de solidarité humaine, une action commune pour obtenir l'annulation totale de la dette africaine dans le contexte ouvert par la pandémie de Covid-19. Cette initiative était appuyée par le Président de la République du Sénégal, Monsieur Macky Sall. Le représentant du Président de la République, les syndicats, les autres acteurs de la société civile ainsi que des personnalités du monde culturel et des universitaires ont contribué à animer le débat à travers des rencontres nationales, internationales et un plaidoyer en faveur de l'annulation de la dette africaine dans le contexte marqué par la crise sanitaire mondiale.

Le plan d'action de l'IADA reposait essentiellement sur trois objectifs :

- Promouvoir des activités d'Information, de sensibilisation, de communication de masse et de mobilisation sociale en Afrique et dans le monde en rapport avec toutes les forces sociales qui luttent pour l'annulation de la dette publique du continent selon les moyens appropriés.
- Mener un plaidoyer auprès des pouvoirs publics des pays créanciers et auprès des institutions intergouvernementales concernées pour l'annulation à 100% de la dette publique africaine durant la période post COVID 19.
- Renforcer les capacités opérationnelles et de gestion du comité pour l'atteinte de ses objectifs.

FEUILLE DE ROUTE POUR UN ENGAGEMENT SYNDICAL PLUS EFFICACE

A la suite des insuffisances mises en lumière dans les sections précédentes, le présent essai de dégager une feuille de route afin de parvenir à une gestion plus efficace et transparente de la dette dans une perspective syndicale en portant l'analyse sur le renforcement du cadre institutionnel et d'autres questions prioritaires de politique en vue d'un engagement syndical plus efficace.

RENFORCEMENT DU CADRE DE DIALOGUE ET DE CONCERTATION

La première réponse syndicale devra porter sur le renforcement du cadre de dialogue et de concertation sur la gestion de la dette à court et à moyen termes. Il ressort de la revue documentaire et des entretiens menés, une absence des syndicats dans le cadre institutionnel prévu pour la définition et la mise en œuvre de la Stratégie de Gestion de la dette à Moyen Terme. Cette absence serait fort préjudiciable aux travailleurs. Certes, ils sont consultés sur le suivi des réalisations des politiques publiques mais la question spécifique de la dette publique n'y est pas posée de manière explicite. Ce débat de la représentativité des syndicats des travailleurs devrait être posé soit au niveau du Comité National de la Dette Publique (CNDP) qui constitue l'unité de gestion et de coordination des entités de gestion de la dette publique, soit au niveau du Cadre harmonisé de suivi-évaluation des politiques publiques (CASE). Ce débat est une forte nécessité et devra

permettre un consensus sur la stratégie de la gestion de la dette, lequel consensus permettra au Sénégal de gérer sa dette souveraine de manière proactive afin de minimiser ses coûts économiques et sociaux et de permettre aux dépenses publiques d'alimenter une reprise économique équitable. A cet égard, les syndicats doivent s'engager pour que des solutions durables à la crise de la dette soient proposées. En effet, le surendettement nuit particulièrement aux travailleurs par le biais des politiques d'austérité prescrites mises en œuvre par les gouvernements. Dans de nombreux cas, celles-ci ont affecté le pouvoir de négociation collective des syndicats, limité les droits et libertés des travailleurs et réduit leurs salaires, mais aussi restreint la qualité et l'accès aux services publics et limité le financement de la protection sociale et de la sécurité sociale.

Le renforcement du cadre institutionnel par la prise en compte de la participation des syndicats devra être mené aussi bien au niveau national qu'au niveau communautaire dans l'espace UEMOA, y compris le plaidoyer des syndicats des travailleurs auprès des parlements nationaux et celui de l'UEMOA pour améliorer le cadre juridique de la gestion de la dette. Il s'agira de mener des actions de plaidoirie avec les autres syndicats de la zone UEMOA afin de faire évoluer la réglementation communautaire de l'UEMOA qui recommande l'institutionnalisation de la gestion de la dette dans chaque pays (règlement n° 09/2007/CM/UEMOA portant cadre de référence de la politique d'endettement public et de gestion de la dette publique).

La mise en place d'un observatoire de la dette comprenant les syndicats, les membres de la

société civile et de l'Etat, devrait permettre de disposer d'un cadre de dialogue et de concertation. Cet observatoire peut s'inspirer de la CONASUB ou même s'intégrer dans ce dispositif. Il s'agira de mettre en place une coalition pour une dette citoyenne et un budget citoyen.

PRINCIPALES QUESTIONS POLITIQUES NÉCESSAIRES POUR UN ENGAGEMENT SYNDICAL PLUS EFFICACE

Au-delà de la question de la représentativité des syndicats au sein des cadres de gestion de la dette, d'autres questions prioritaires de politique pour les syndicats méritent d'être prises en charge. Il s'agit principalement de la transparence dans la gestion de la dette, le renforcement de la coopération au niveau régional et mondial entre les syndicats, la communication autour de la réponse syndicale en matière de gestion de la dette et la mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre de la feuille de route.

Transparence dans la gestion de la dette

Comme indiqué dans la section 4, le Sénégal a réalisé d'importants efforts dans la transparence de la gestion de la dette notamment en termes de transposition de la réglementation communautaire et de publication de l'information sur la dette. Cependant, la transparence ne devrait pas se limiter uniquement à la publication des statistiques sur la dette. Elle devrait permettre le contrôle citoyen et ceux des syndicats à travers l'observatoire.

Renforcement de la coopération régionale et mondiale des syndicats

Le débat au niveau international sur la dette dans les pays en développement et sur la réforme de l'architecture sur le financement

international constitue une opportunité à saisir par les syndicats pour mettre en avant leur défense. Il s'agit d'aborder la question de la dette qui favorise un travail décent pour tous. Cette contribution pour être audible et efficace doit être menée au niveau régional et international à travers une mobilisation et une coopération renforcée de tous les syndicats. La solidarité syndicale devrait être un enjeu majeur dans cette lutte.

Les syndicats et les OSC doivent être impliqués au cadre de résolution des dettes des pays en développement. Il est nécessaire que la communauté internationale mette en place un cadre élargi pour permettre la participation des syndicats et des OSC. Dans le cadre de la nouvelle architecture internationale de la résolution de la dette, des réflexions doivent être menées pour intégrer les organisations.

Renforcement de capacité des syndicats

Pour mieux se faire comprendre, les entretiens menés ont montré le nécessaire renforcement de capacité des syndicats. Le renforcement des capacités est l'une des préoccupations soulevées par les syndicats sénégalais. En effet, les questions portant sur la dette sont souvent très techniques et multidisciplinaires. Il faudrait amener toutes les parties prenantes à travailler ensemble pour dégager une synergie d'ensemble.

Mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre de la feuille de route

La mise en œuvre de la réponse syndicale nécessitera la mobilisation des ressources humaines et financières. A cet égard, il faudra faire preuve d'ingéniosité pour mobiliser ces ressources. Une coopération internationale d'actions peut faciliter cette mobilisation des ressources tant humaines que financières.

CONCLUSION

Le réendettement du Sénégal, au cours des deux dernières décennies, est une réalité indéniable et constitue une réponse aux besoins de financement du développement, notamment les grands projets inscrits dans le PSE. Ce réendettement s'est accompagné d'une transformation du profil de la dette publique et d'une diversification des créanciers externes. L'évolution actuelle de la dette publique est marquée par une trajectoire ascendante avec un ratio de la dette publique proche de la norme communautaire ou légèrement supérieur à celle-ci en incluant la dette des collectivités locales. S'y ajoute que les dernières évaluations de l'analyse de viabilité de la dette, menée par la Banque mondiale et le FMI, estiment que l'endettement extérieur serait viable avec un risque modéré de surendettement extérieur et public global, mais avec une marge limitée d'absorption de nouveaux chocs à court terme participant de cette préoccupation autour de la dette du Sénégal.

Dans ce cadre de vulnérabilité du poids de son endettement, le Sénégal devra gérer sa dette souveraine de manière proactive afin de minimiser ses coûts économiques et sociaux et de permettre aux dépenses publiques d'alimenter une reprise économique équitable. Cette gestion devra impliquer un dialogue social avec toutes les parties prenantes, notamment les syndicats des travailleurs pour une meilleure transparence dans la stratégie de gestion de la dette. Les syndicats doivent

s'engager pour que des solutions durables à la crise de la dette soient proposées.

Dans cette perspective syndicale, les principales recommandations formulées et à mettre en œuvre dans le court terme et moyen terme dans le cadre d'une feuille de route sont les suivantes :

- Renforcer le cadre institutionnel de la stratégie de gestion de la dette à moyen terme par l'intégration des syndicats des travailleurs et de la société civile comme parties prenantes du dialogue sur la dette du Sénégal ;
- Poursuivre la transparence amorcée dans la gestion des finances publiques tout en intégrant une dimension dette ;
- Mettre en place un observatoire de la dette comprenant les syndicats, les membres de la société civile, l'Etat. Cet observatoire peut s'inspirer de la CONASUB ou même s'intégrer dans ce dispositif ;
- Renforcer la coopération au niveau régional et mondial entre les syndicats sur la problématique de la dette et sur la réforme de l'architecture financière internationale ;
- Renforcer la capacité des syndicats pour une meilleure prise en charge des questions liées à la dette publique de manière générale et, celle du Sénégal en particulier ;
- Améliorer la communication autour des réponses syndicales sur une gestion efficace et transparente de la dette.

CSI
Confédération syndicale internationale

info@ituc-csi.org

www.ituc-csi.org

Téléphone: +32 (0)2 224 02 11

Boulevard du Jardin Botanique, 20
1000 Bruxelles - Belgique

Éditeur légalement responsable:
Luc Triangle, secrétaire général

